

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 29 oct. 2015 – France POULAIN

Beaumont le Roger > Manoir du Hom

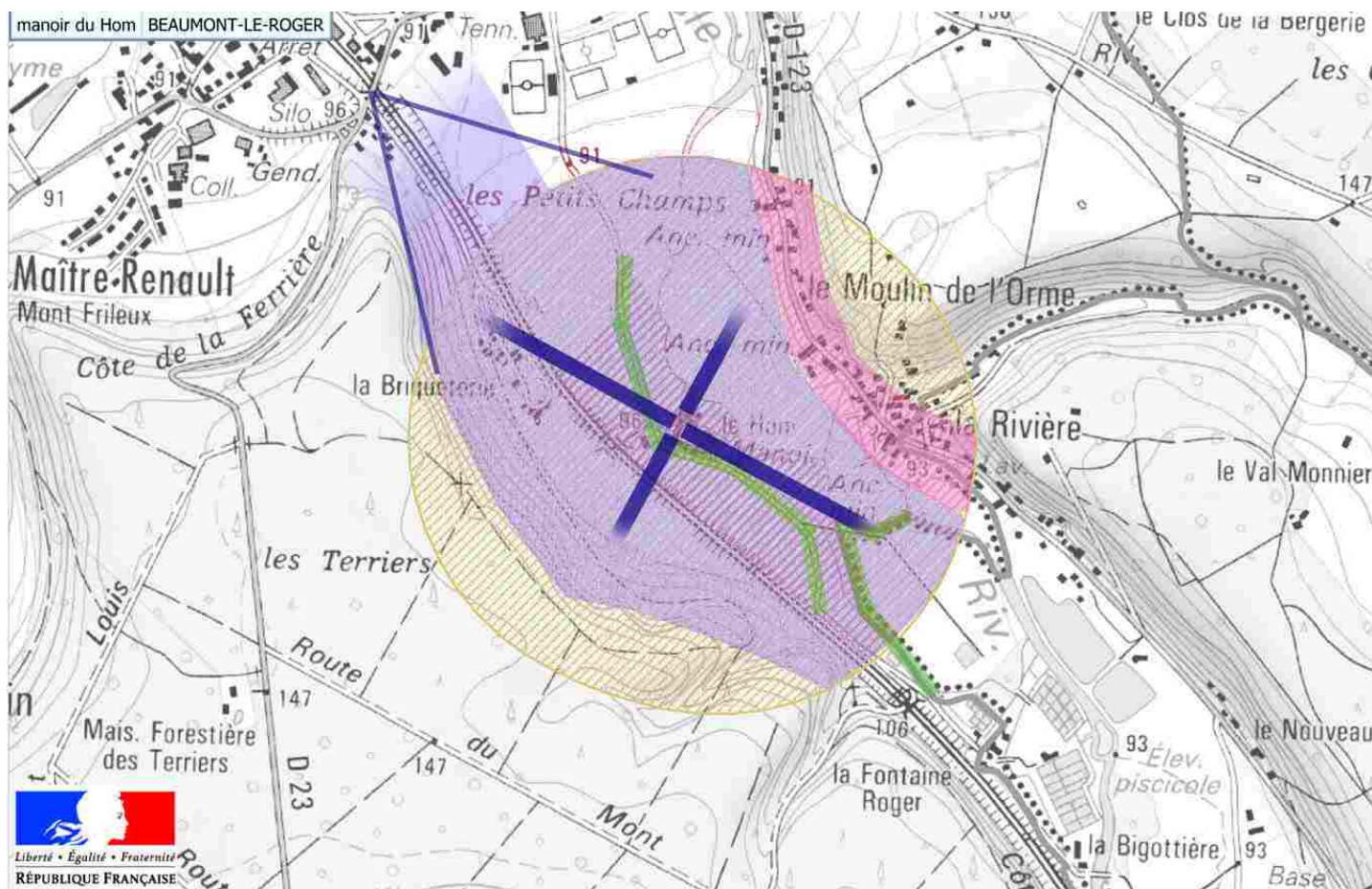
La commune comporte également deux monuments historiques classés : l'église Saint Nicolas et les vestiges du Prieuré.

Quelques petits sites inscrits sont également présents plus à l'Ouest.

Le manoir du Hom a été inscrit en tant que monument historique le 7 septembre 1989. La protection comprend également les communs, les douves et les cours.

La construction du manoir est datée de la fin XVI^e-début du XVII^e siècle et serait attribuée à la famille d'Avoise. L'édifice, cerné de douves, était composé d'ailes articulées autour d'une cour centrale carrée et cantonnée par quatre pavillons aux angles. Il ne subsiste plus que deux pavillons et des élévations partielles de l'aile Sud. Ces vestiges se distinguent par la qualité de leur mise en œuvre avec leur parement en silex taillé complété par de la pierre de taille (chaînes d'angle harpées, corniches, plate-bandes clavées, lucarnes à fronton, etc.). Les restes de l'aile Sud ont été rehaussés par un logis à pans de bois. Les communs, placés en avant-cour, sont également entourés de douves. Leurs façades sont constituées de maçonneries (mélange de moellons, briques et pierre de taille) sur toute leur hauteur ou en soubassement, complétées par des élévations à pans de bois. Acquis par la duchesse de Magenta au XIX^e siècle, le manoir est toujours en possession de ses descendants et bien mis en valeur.

Situé dans la vallée de la Risle, le manoir dispose d'un cadre rural préservé, à proximité de la ville de Beaumont-le-Roger. L'édifice présente des vues sur les champs et prairies alentours jusqu'aux coteaux boisés vers l'Ouest. Cet environnement qualitatif est à préserver.



DDTM27 - Atelier de suivi des Territoires
© BD Scan25® IGN Sources: STAP

-  Périmètre de protection
-  Zone inconstructible sauf fortes prescriptions
-  Zone constructible avec prescriptions
-  Zone de projet d'aménagement urbain
-  Perspective / axe de vue
-  Voie / allée arborée à préserver
-  Voie / allée urbanisée à préserver

250 m

Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Les communs vus de la route



Les communs et leurs douves



Les pavillons d'angle du manoir



Les vestiges de l'aile Sud

Pour la zone

en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Pour le reste du périmètre de 500m

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), Rez-de-chaussée + Combles, pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir autres fiches.



Une vue générale de Beaumont-le-Roger



Quelques maisons en centre-ville



Une ancienne église transformée



Les vestiges du prieuré de Beaumont



Un pont sur la Risle